COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 novembre 2025 :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Dominique POQUILLON (Présidente de Toulouse INP), Olivier GLÉNAT (Directeur Général des Services), Mihaela CAUSSIDERY (Directrice Générale des Services Adjointe - Directrice des Ressources Humaines)

Invités : Ghislaine BERTRAND (Vice-présidente Conseil d'Administration), Laure MÉSÉGUER (Directrice Adjointe des Ressources Humaines), Gaëlle PERRIER (responsable du service des personnels BIATSS), Fabienne STEPHAN (secrétaire générale de l'INP-AgroToulouse), Cécile DAGUILLANES (Assistante du DGS).

Représentants des personnels élus :

Titulaires : Dominique DELEFORGE (CGT Ferc Sup), Raphaël MAURIN (CGT Ferc Sup), Olivier LIOT PETIT (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Guillaume GENTILS (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT), Marc PANTEL (SGEN-CFDT).

Suppléants : Laurence ELISSALDE (CGT Ferc Sup).

Secrétaire Adjoint : Raphaël MAURIN

Ordre du jour :

1. Validation CR du 25 septembre 2025 (vote)
2. Organigramme STIL AgroToulouse (vote)
3. Cartographie des postes BIATSS (information)

La séance est ouverte à : 14h10

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Validation CR du 25 septembre 2025

Les représentants de la CGT Ferc Sup font remarquer qu'il y a des erreurs dans la liste d'émargement du CSA entre les élus titulaires et les suppléants de leur syndicat, voici la liste à mettre à jour :

Titulaires	**Suppléants**
Alexandre Freulon	Gilles Vidal
Julie Albagnac	Laurence Elissalde
Raphaël Maurin	David Riboul
Dominique Deleforge	Corinne Lebreton
Olivier Liot-Petit	

La CGT Ferc Sup demande à ce que soient ajoutées deux phrases dans le compte rendu du CSA du 25 septembre 2025, à la fin du point concernant l'organigramme DSIN :
« La visite de la DSIN, prévue dans le cadre de la formation spécialisée, permettra d'apprécier la mise en œuvre de l'organigramme.
Les représentants du personnel demandent une interruption de séance avant le vote ».

Les représentants du personnel (CGT Ferc Sup) alertent la gouvernance que, concernant la concertation des personnels de la DSIN à propos du nouvel organigramme, l'appréciation de la directrice n'est pas concordant avec les retours de l'ensemble des personnels.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du CSA du 25 septembre 2025, sous réserve des modifications demandées en séance.

Organigramme du Service Technique, Immobilier, Logistique (STIL) de l'INP-AgroToulouse

Présentation faite par Fabienne Stéphan.

Cette évolution de l'organigramme du STIL s'est faite à la demande du responsable du service, Jean-Marie Arpizou, qui a souhaité clarifier les missions des différents pôles et mettre en évidence la fonction de prévention sécurité en la sortant du service. Cette fonction n'est pas assurée par un seul agent mais par un réseau de personnes sous la responsabilité de Jérôme Silvestre : Jean-Marie Arpizou et Virginie Payre Suc sur le campus d'Auzeville, Sandrine Auger sur le bâtiment B du site de l'INRAE.

La CGT Ferc Sup demande si Jérôme Silvestre a une formation de conseiller de prévention. Normalement il y a un seul conseiller de prévention dans l'établissement qui est Vincent Koehret.
La DRH précise que cette qualification de conseiller de prévention apparaît également sur les organigrammes de l'INP-ENSEEIHT (pas sur ceux de l'ENSIACET), il s'agit d'un abus de langage. Il est décidé que la fonction de Jérôme Silvestre est responsable prévention de l'INP-AgroToulouse, il faudra modifier ce titre également sur les organigrammes des deux autres écoles.

Les missions du STIL restent inchangées mais les 3 pôles du STIL ont été renommés car les anciennes dénominations n'étaient pas claires.

Un agent qui était dans le pôle accueil a basculé dans le pôle logistique ; un agent contractuel jardinier-paysagiste a été recruté pour l'entretien des espaces verts, auparavant ce service était externalisé.
Cet organigramme a été présenté aux agents et a été modifié et validé après concertation. L'objectif est d'être dans une meilleure efficacité opérationnelle, d'accompagner les montées en compétences, d'avoir des circuits de décision clairs avec des responsables pour chaque pôle.

La responsable du pôle accueil est présente sur 2 sites, celui d'Auzeville et celui du bâtiment B de l'INRAE : lorsqu'elle est présente à l'INRAE, le service d'accueil d'Auzeville est externalisé.
La Présidente demande en quoi l'accueil du bâtiment B est différent de l'accueil du site de l'Agrobiopole. Fabienne Stéphan répond que ce mode de fonctionnement est historique et va disparaître lors de la fin de l'affectation du bâtiment à Toulouse INP.

Le SGEN-CFDT demande si ce nouvel organigramme entraîne des changements sur les fiches de poste des agents. Fabienne Stéphan répond par la négative, il s'agissait surtout de réintituler le nom des 3 pôles.

La CGT Ferc Sup demande si cette organisation par pôle serait adaptée aux autres composantes dans un souci d'harmonisation. La Présidente répond que l'INP-AgroToulouse rejoint le modèle des deux autres écoles où existe déjà une séparation claire entre la partie technique, immobilière, logistique et la partie hygiène et sécurité.

Le SGEN-CFDT demande s'il y a toujours quelqu'un à l'accueil et comment se passe le contrôle d'accès. Fabienne Stéphan répond par l'affirmative mais qu'il n'y a pas de contrôle d'accès fort comme à l'INP-ENSEEIHT. Le portillon d'entrée du campus n'est pas fermé actuellement car le local de l'accueil n'est pas positionné à côté du portillon.

Un marché pensé par toutes les écoles a été établi pour gérer l'externalisation des fonctions de gardiennage, de sécurité et d'accueil.

La CGT Ferc Sup demande si le responsable du STIL a des perspectives d'évolution car il est actuellement technicien de recherche et de formation. Fabienne Stéphan répond que cela est espéré, son dossier est représenté cette année en liste d'aptitude assistant-ingénieur.

La mise en œuvre de cet organigramme est fixée à la date du 1er décembre 2025.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité l'organigramme STIL de l'INP-AgroToulouse.

Cartographie des postes BIATSS

Présentation faite par Mihaela Caussidery. La SG de l'AGRO participe à la présentation, en tant que représentant SG du GT cartographie.

Le travail présenté est un point d'étape car il n'est pas encore finalisé.
Un rappel des objectifs fixés en 2024 pour 2025 est présenté.
Le travail est encore en cours concernant l'objectif 1 « Prendre en compte la situation des « faisant fonction » en attribuant une IFSE selon la catégorie de la fonction et non de l'agent ».

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O fait remarquer que les représentants du personnel avaient demandé à ce que les « faisant fonction » remontent sur la liste d'aptitude pour qu'ils soient promus le plus rapidement possible.
La DRH répond que le travail n'étant pas finalisé concernant la cotation des postes, les « faisant fonction » ne sont pas encore tous identifiés, une dizaine de personnes le sont actuellement. Dès que cette cartographie sera finalisée, elle sera soumise au vote du CSA et les LDG promotion seront modifiées en conséquence.

Le travail concernant l'objectif 2 « Mettre en place des modulations d'IFSE pour prendre en compte différentes missions + révision NBI » n'a pas encore été finalisé (une proposition avait été faite en CSA en 2024, mais pas validée).

L'objectif 3 « Mettre en place un IFSE pour les CDD (attractivité et équité) » et 4 « Proposer une grille attractive, dans le cadre de la révision quadriennale 2025-2028 » ont été finalisés.

L'objectif 5 « Coter les postes à l'aide des critères de la cartographie pour recréer de la cohérence dans la répartition des agents dans les groupes » est en cours et est l'objet de ce point d'information.

Le travail de cartographie a été repris en 2025 avec l'arrivée des nouvelles secrétaires générales de l'INP-ENSEEIHT et de l'INP-AgroToulouse. Les principes sont toujours les mêmes, de respecter l'équité et d'être transparent, de reconnaître et de valoriser, de l'adapter au contexte actuel et in fine de proposer quelque chose d'attractif.

Voici les objectifs principaux :
- Réaliser une cotation des postes selon des critères objectifs,
- Valoriser les missions principales et secondaires à travers l'IFSE,
- Identifier les métiers par grande fonction (recherche, formation, support, appui, pilotage, …),
- Identifier des compétences et les besoins ciblés des parcours de formations métiers.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande si faire appel à des personnes avec des compétences, n'induirait pas une surcharge de travail. La DRH répond que cela peut être considéré comme une valorisation interne, car certains agents ayant parfois sur leur poste une perte d'intérêt ou de sens, une réorientation de leurs missions pourrait être salvatrice. Il faudra effectivement faire attention à l'équilibre et à la charge de travail.

460 postes permanents BIATSS sont cotés, indépendamment du statut de l'occupant.
Plusieurs réunions ont eu lieu avec la DRH, les secrétaires généraux écoles, des experts de chaque BAP et le service qualité.
Les échanges ont permis :
- D'aboutir à des intitulés de fonction cohérents et homogènes,
- De définir des critères de cotation (6),
- De coter les postes en prenant en compte les spécificités techniques,
- D'avoir un relais terrain pour compléter les fonctions annexes.

Fabienne Stéphan fait remarquer que les discussions entre SG et experts ont permis un enrichissement mutuel pour définir les spécificités des postes techniques et les spécificités des postes plus administratifs.

Les 6 critères de cotation sont présentés, notés de 1 à 4 pts qui permettent d'avoir une cotation de chaque poste entre 6 et 24 pts.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O fait remarquer que les critères sont flous pour quelqu'un d'extérieur. En particulier pour le critère « Pilotage et conception », il est difficile de définir ce qu'est un projet simple ou un projet complexe. Il faudrait donner des exemples par domaine d'activité. La DRH répond que donner des exemples ouvrirait la porte à l'exhaustivité et qu'il y aurait toujours des manquements.

Le SGEN-CFDT ajoute que la complexité d'une tâche peut dépendre de la catégorie de l'agent donc cela est relatif. Fabienne Stéphan répond que si l'on respecte la concordance grade/fonction, il ne devrait pas y avoir de complexités trop élevées pour un agent sauf pour les cas des « faisant fonction ». De manière générale, aucun agent catégorie C ne devrait être sur un critère de cotation 3 au niveau du pilotage et conception.

La CGT Ferc Sup fait remarquer que pour le critère « Exposition du poste / Environnement professionnel / Enjeu du poste / Encadrement technique », le terme « enjeu du poste » est assez subjectif. Il a été proposé à ce que ce terme soit revu ou abandonné.

Une discussion s'ensuit sur la méthodologie à adopter pour que les représentants du personnel puissent faire leurs retours et remarques sur ces critères de cotation.

Au stade de la présentation (le travail n'est pas finalisé) plus de 20 agents ont été identifiés comme faisant fonctions dans 5 BAP différentes soit +5% de l'ensemble des postes : ouvrir le champ des experts, a permis de doubler le nombre de « faisant fonction » identifiés.

Une projection de la nouvelle répartition des agents dans les groupes IFSE est présentée.
Pour les agents qui verraient diminuer leur cotation, il y aura maintien du niveau de rémunération : ce n'est pas une décote, c'est une nouvelle grille avec un nouveau référentiel.

La CGT Ferc Sup fait remarquer qu'un agent devrait être informé du changement de cotation de son poste.
Le SGEN-CFDT ajoute qu'il faudra expliquer la raison de cette décote.
La DRH répond que chaque agent en sera informé mais qu'il n'y aura pas de communication générale pour chaque cotation de poste.

Plusieurs éléments restent à mettre en place et à définir pour permettre à la cartographie de vivre et de servir des objectifs sur le long terme :

- Quelle méthodologie pour coter les nouveaux postes (= interroger les experts métiers) ?
- Quelle méthode de révision des cotations des postes : lorsqu'un agent est promu, lorsqu'un nouvel agent arrive, … ?
- Quel circuit pour étudier les révisions de groupe IFSE pour prendre en compte de nouvelles technicités, un nouveau positionnement, une réorganisation, … ?
    - Demande remontée par le N+1 (entretien professionnel)
    - Demande remontée par l'agent (évolution des missions, prise de responsabilité, …)
    - Création d'une commission ad-hoc d'évaluation (DGS-DRH-SG-experts métiers)

La CGT Ferc Sup indique que le syndicat est contre les primes et contre la différentiation des primes. Ce travail de cotation est infaisable, il est impossible d'être exhaustif, équitable et juste. Il est remarqué que les activités d'encadrement sont fortement valorisées, au détriment de l'expertise en tant que telle.
La proposition de la CGT Ferc Sup est de donner les mêmes primes à tout le monde ce qui éviterait les injustices et les tensions entre les personnels.

La DRH propose de se rapprocher de l'aspect règlementaire qui propose des primes différenciées auquel on ne peut pas déroger.

La version de ce travail sera livrable après un dernier retour avec les SG, pour finaliser la cotation (notamment les postes IGR) : il sera envoyé aux membres du CSA pour lecture et propositions. Il est demandé à ce que les retours des représentants des personnels soient coordonnés, avec une seule proposition par syndicat. Les retours sont à faire le plus vite possible dans l'intérêt des agents et pour pouvoir le budgétiser.
Il faudrait poursuivre le travail, en 2026, et faire des propositions conjointes concernant les fonctions rémunérées avec une NBI (nouvelle bonification indiciaire), elles ont été identifiées dans la cartographie des postes.

Questions diverses

Le SGEN-CFDT annonce un point de vigilance concernant un travail entrepris de réorganisation du service de scolarité de l'INP-ENSEEIHT : ce travail devra être voté en CSA. Des rencontres individuelles ont été programmées entre les agents du service et les nouveaux coordinateurs du service (la SG et le directeur des Etudes), ce qui peut apparaître préoccupant vu le contexte actuel à l'INP-ENSEEIHT. La responsable du service scolarité, a décidé de se mettre en retrait du management des personnels du service.

Le DGS et la DGSA vont alerter la Secrétaire Générale que les modifications d'organisation de service doivent passer par les instances et que la DRH doit en être informée.

Le SGEN-CFDT indique que beaucoup d'agents sont perdus face au niveau dispositif de protection sociale (PSC) et ont du mal à trouver des informations sur les différents niveaux de contrat.

La Présidente avait demandé en BP élargi à ce que les agents attendent avant de s'inscrire à la MGEN mais on ne peut pas priver un agent de mutuelle et il faut que les agents s'inscrivent même si l'établissement ne serait pas financé par l'État.
Gaëlle Perrier précise que les dates ont été imposées par le ministère, les agents ont 21 jours pour s'affilier (jusqu'au 20/11/2025) ou demander une dispense. Il n'y a pas d'urgence par contre pour résilier sa mutuelle actuelle puisque le nouveau contrat MGEN sera effectif au 01/05/2026.

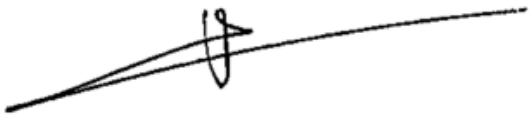
Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O souhaiterait avoir des précisions sur la réduction des frais de communication en application du moratoire gouvernemental.

La Présidente répond que l'arbre de Noël et des cadeaux pour les enfants sont maintenus, en dehors des directives du ministère. Par contre les repas de Noël entre collègues dans les services sont supprimés ce que déplore la Présidente, elle indique que cette mesure a été imposée par la circulaire du PM.

Le SGEN-CFDT fait remarquer que certains agents ont extrêmement mal vécu le courrier du ministre concernant le projet Centrale, que c'est une forme de harcèlement institutionnel. De plus, un ancien porteur du projet Centrale fait le tour des bureaux pour annoncer que le projet est validé, attisant les tensions.

La Présidente répond que les personnels se sentant harcelés doivent faire remonter les informations et les inscrire dans le registre SST.

Toulouse, le 24/02/2026



Le secrétaire de séance Raphaël MAURIN

La Présidente de Toulouse INP,
Dominique POQUILLON

Vous retrouverez l'ensemble des documents annexes sur le Porte-documents (Briefcase) de CSA sur PARTAGE.

Annexe 01 - Compte rendu du CSA du 25 septembre 2025
Annexe 02 - Projet d'organigramme STIL AgroToulouse
Annexe 03 - Cartographie des postes BIATSS